

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Sociétés, entreprises et territoires

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Jean-François Notebaert, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Sociétés, entreprises et territoires* regroupe des formations structurées sur la base de deux collegiums : Droit Economie Gestion et Lettres, Langues, Sciences Humaines.

Ces formations se déclinent en :

Quatre licences généralistes se déroulant en trois ans en droit, en économie et gestion, en gestion et en géographie et aménagement.

Douze licences professionnelles dans des domaines variés : *Activités juridiques - Assurance, banque finance - Commerce - Gestion des ressources humaines - Gestion de la protection sociale - Management des organisations*.

Neuf mentions de master, deux en droit, cinq en économie-gestion, une en géographie et une en lettres, langues et affaires internationales ces deux dernières au titre d'un rattachement secondaire. Ces mentions sont elles-mêmes organisées selon différentes spécialités.

Le périmètre scientifique et professionnel de ce champ est large. Il englobe deux écoles doctorales : Droit et sciences politiques et Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion ; et quatre unités de recherche : Centre de recherche juridique POTHIER, Centre d'études pour le développement des territoires et l'environnement (CEDETE), Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO), le laboratoire Val de Loire recherche en management (VALLOREM). Les formations du champ reposent donc sur des disciplines diverses : droit, économie, gestion, géographie, sociologie.

Le nombre d'étudiants concernés par le champ n'est pas indiqué.

Les formations en licence et en master s'effectuent à Orléans et certaines, comme la licence *Droit*, sont délocalisées à Bourges et Châteauroux. En ce qui concerne les licences professionnelles (LP), elles couvrent un large territoire et participent également au développement de formations de proximité à l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Orléans (cinq LP), de Bourges (cinq LP dont une commune avec Orléans), de l'Indre (sites de Châteauroux et d'Issoudun) et de Chartres.

Les interactions avec les milieux socio-économiques sont importantes. Les relations avec les entreprises sont nombreuses et se concrétisent par des formations en alternance (en apprentissage ou en contrat de professionnalisation), des stages de longue durée, des intervenants extérieurs dans les formations et des conventions avec les acteurs économiques locaux.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

L'offre de formation est globalement claire et bien structurée. Elle permet un *continuum* licence/master/doctorat pour les domaines disciplinaires des deux collegiums. La spécialisation est progressive au niveau de la licence générale et elle permet d'intégrer, selon les spécialités, les différents masters proposés par le champ. Les métiers accessibles après les LP sont globalement bien définis grâce à l'acquisition de compétences professionnelles identifiées. Dans l'ensemble, les formations ont réfléchi et travaillé sur leur intégration dans l'environnement socio-économique et leur capacité à répondre aux demandes des organisations en termes d'emploi.

Néanmoins, certaines formations doivent encore affiner leur positionnement.

En effet, la licence *Géographie et aménagement* apparaît peu attractive au regard de ses effectifs relativement faibles. Par ailleurs, la coexistence d'une licence *Economie et gestion* et d'une licence *Gestion* pose question. Cela nuit à un positionnement clairement identifié des deux formations et à la lisibilité de l'offre au sein du collegium Droit Economie Gestion.

En ce qui concerne les LP, ces dernières sont globalement bien intégrées dans leur environnement socio-économique. Toutefois, la concurrence sur le territoire de la communauté d'universités et établissements (ComUE) est importante pour certaines formations comme la LP *Gestion des ressources humaines*, spécialité *Développement des compétences et formation professionnelle*.

Enfin, globalement, les effectifs en master ont tendance à fléchir. Dans certains cas (*Droit Privé, Finance* ou *Finance comptabilité contrôle*) les causes sont identifiées, alors que dans d'autres (*Ingénierie et management des organisations, Droit et administration publique* ou bien encore *Géographie et aménagement*) la baisse des effectifs est à noter sans que l'on soit en capacité de l'attribuer à une spécialité particulière. Ce qui soulève la question de l'attractivité de ces formations à long terme.

Une perte des effectifs est à signaler dans toutes les formations en master entre la première année de master (M1) et la deuxième année de master (M2).

Les modalités pédagogiques mises en œuvre au sein du champ sont conformes à ce qui peut être attendu pour chaque niveau de formation, en licence, licence professionnelle et master. Une faible place est laissée à la professionnalisation en licence générale, mais cela est assez logique pour ce niveau de formation. On peut toutefois regretter qu'un stage, même facultatif, ne soit pas systématiquement proposé aux étudiants.

La professionnalisation est importante en ce qui concerne les LP, mais cela n'aboutit pas forcément à un taux d'intégration satisfaisant sur le marché de l'emploi. A quelques trop rares exceptions, comme pour la LP *Management des organisations*, spécialité *Gestion et pilotage de projets*, il est regrettable que les dossiers ne soient pas toujours clairs sur l'organisation des stages et des projets tuteurés. De plus, il est parfois impossible de cerner la manière dont les équipes pédagogiques adaptent la formation aux étudiants en alternance, de connaître les outils d'évaluation utilisés à l'Université ou en entreprise, le portefeuille de compétences devant être acquis, etc.

Au niveau de la recherche et des équipes pédagogiques, les différentes spécialités de master sont clairement adossées à des laboratoires de recherche. Les équipes pédagogiques sont bien engagées dans les formations et les maquettes pédagogiques, cohérentes, permettent aux étudiants d'acquérir des compétences en relation avec les formations choisies. L'implication de nombreux enseignants-chercheurs est à souligner tant pour les licences générales que pour les masters, et ce pour les deux collegiums.

En ce qui concerne les LP, l'implication des enseignants-chercheurs est plus aléatoire. Certaines, dans des domaines où la gestion et le management sont très présents, ne comportent aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion. Il s'agit, par exemple, de la LP *Assurance, banque, finance*, spécialité *Conseiller gestionnaire de clientèle*, des LP *Management des organisations*, spécialité *Entreprise agricole et gestion des risques* et spécialité *Gestion et pilotage de projets*. Par ailleurs, dans de très nombreux cas, il n'est pas indiqué la fonction des intervenants extérieurs professionnels ; il est donc délicat d'évaluer l'adéquation de leur profil et de leurs compétences aux enseignements assurés dans le cœur de la formation.

La prise en considération de l'international est très variable. Elle peut être inexistante en LP, ce qui n'est pas anormal pour les formations ayant pour objectif principal d'intégrer les étudiants au sein du tissu économique régional, sans forcément envisager une dimension internationale pour les emplois occupés.

En ce qui concerne les licences, une mobilité sortante à l'étranger est globalement encouragée, même si elle reste limitée comme dans les licences *Droit, Economie et gestion* et *Gestion* ; aucune donnée précise sur le nombre d'étudiants concernés n'est apportée en *Géographie et aménagement*. Les mobilités entrantes sont importantes pour toutes ces formations et démontrent une certaine attractivité.

Au niveau des masters, la dimension internationale est très variable selon le diplôme et les objectifs assignés aux formations. Pour certains masters, comme le master *Ingénierie et management des organisations*, la mobilité est favorisée, et des partenariats existent avec des universités étrangères. Des enseignements sont également dispensés en anglais, dans le master *Marketing*, par exemple.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place en licence *Economie et gestion* afin de détecter des lacunes en mathématiques et un tutorat est organisé, tout comme une formation à la recherche documentaire. Ces dispositifs sont peu ou pas développés pour les autres licences.

Il est à noter que le pilotage ne s'appuie pas toujours sur des outils qui permettent aux responsables des formations de maîtriser des informations essentielles.

Ainsi, dans de nombreux dossiers de LP, le profil des étudiants à l'entrée des formations, les modalités de sélection, le taux de poursuite d'études et d'intégration dans la vie professionnelle ne sont pas clairement indiqués, ou les chiffres se basent sur des données insuffisantes, ce qui rend leur exploitation délicate. Les différents postes occupés par les anciens étudiants sont également rarement indiqués. Il en est de même en master. Par ailleurs, des poursuites d'études importantes sont à noter dans plusieurs formations de LP, en particulier pour les LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité* et *Développement des compétences et formation professionnelle*. Ce phénomène a tendance à s'amplifier ; ce qui ne répond pas à la finalité des LP orientée vers l'insertion professionnelle.

Les conseils de perfectionnement ne sont pas encore mis en place formellement dans l'ensemble des formations. Par ailleurs, l'évaluation des enseignements par les étudiants diffère selon les formations et cette dernière n'est pas toujours institutionnalisée.

Une attention particulière devrait être portée au pilotage des formations délocalisées pour lesquelles aucune information n'est apportée.

Points d'attention

Aucun point d'attention ne mérite de proposer des modifications majeures pour une formation.

Pour autant, de nombreux dossiers comme la licence professionnelle *Assurance, banque, finance*, spécialité *Conseiller gestionnaire de clientèle*, lacunaires sur certaines dimensions, ne permettent pas de proposer une évaluation basée sur des données suffisantes. Ce qui est regrettable pour une formation se déroulant uniquement en alternance et ayant un partenariat solide avec le milieu socioprofessionnel.

Par ailleurs, la LP *Management des organisations*, spécialité *Métiers de la comptabilité : fiscalité* semble être considérée comme un premier pas vers l'acquisition du *Diplôme de comptabilité et gestion* (DCG) par de nombreux étudiants. Ce qui favorise la poursuite d'études.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le champ a un potentiel stratégique indéniable, les formations sont dispensées sur l'ensemble du territoire en LP et en licence, les masters s'appuient sur des équipes pédagogiques compétentes et diverses et sont adossés à des laboratoires de recherche en droit, en économie, en gestion et en géographie. L'ancrage socio-économique est aussi à remarquer ; la professionnalisation des formations s'appuie sur des stages, des projets tuteurés (en LP), le développement de l'alternance sous diverses formes (apprentissage, contrats de professionnalisation), des liens avec des organisations diverses.

Par contre, la cohérence entre les deux collegiums constituant le champ n'est pas évidente à saisir. Les ponts entre les formations de chacun de ces collegiums sont inexistantes ou ne sont pas suffisamment expliqués. Il est légitime de s'interroger sur ce rattachement qui ne paraît pas évident et ne semble pas réellement justifié.

Recommandations :

Un point d'attention particulier peut être apporté à la coexistence de la licence *Gestion* et de la licence *Economie et gestion* au sein du collegium Droit Economie Gestion, car elle porte à confusion. Une évolution serait nécessaire afin de rationaliser l'offre de formation et d'améliorer sa lisibilité.

Pour de très nombreuses formations, en licence, en LP, en master, les outils de pilotage sont très insuffisants pour faire évoluer sereinement les diplômés dans un environnement fortement concurrentiel. Un travail de collecte d'informations et d'analyse sur l'origine et le devenir des étudiants, leurs poursuites d'études, leur intégration dans le milieu professionnel, l'évaluation des formations par les étudiants devrait être mis en place ou amplifié dans de très nombreuses formations. Le rôle joué par les conseils de perfectionnement devrait être étendu à tous les diplômés et ces conseils devraient intégrer des étudiants et les milieux socio-économiques.

La dimension internationale des diplômés pourrait être accrue ; de nombreuses formations ont mis en place des initiatives intéressantes qui méritent d'être développées.

Enfin, le périmètre du champ gagnerait à être réexaminé, des liens entre les deux collegiums devraient être créés. En l'état, le champ ne permet pas d'avoir une vision claire de l'offre de formation proposée et des métiers visés.

Observations de l'établissement



Observations relatives à l'évaluation du champ de formation Sociétés, entreprises et territoires

Il convient de préciser un certain nombre d'informations concernant le contexte de mise en œuvre de l'autoévaluation des formations de l'Université d'Orléans.

Premièrement, la question des champs de formation s'est inscrite au départ dans le cadre collaboratif de la ComUE Léonard de Vinci, regroupant les universités de La Rochelle, Limoges, Poitiers et Tours en plus de l'université d'Orléans. Or, ce périmètre a été remis en question et la construction des champs a été harmonisée avec l'université de Tours dans la perspective d'une évolution vers une nouvelle ComUE (Centre Val de Loire, ne comprenant plus que deux universités).

Deuxièmement, le contexte propre de l'université d'Orléans a été particulièrement troublé par un certain nombre d'événements ayant eu lieu durant l'année devant permettre la construction du dossier d'autoévaluation.

Tout d'abord, le Vice-Président « Formation », en charge de la Commission des Formations et de la Vie universitaire, a quitté ses fonctions en octobre 2015 et n'a pas été remplacé : le processus d'autoévaluation des formations a ainsi manqué d'un pilotage identifié.

Par ailleurs, le Président de l'université ayant quitté ses fonctions en mars 2016, et une administration provisoire a été mise en place durant deux mois, créant ainsi une rupture dans le fonctionnement de l'université. Enfin, l'élection de la nouvelle équipe de gouvernance a eu lieu durant les mois de mai et juin 2016, juste avant la période de congé estival. Pour finir, une réorganisation administrative des services centraux relevant de la direction des études, décidée en février-mars, a été opérée durant l'administration provisoire, conduisant à de nouvelles affectations à la rentrée 2016 et des vacances de postes qui n'ont pu être réglées définitivement qu'en janvier 2017.

Malgré le travail considérable de la nouvelle administration de l'Université d'Orléans (nouvelle gouvernance + nouveaux cadres des services centraux), il a été extrêmement compliqué de rassembler, améliorer et harmoniser les dossiers d'autoévaluation et leurs annexes pour un dépôt le 13 octobre 2016. Nous présentons ainsi nos excuses à l'ensemble des experts du HCERES qui n'ont pas reçu des documents ayant toujours la qualité qu'ils étaient en droit d'attendre.

Nous rejoignons l'évaluation à propos du déficit de lisibilité entre la licence de gestion et la licence d'économie et gestion. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, et de la dynamique de spécialisation progressive des étudiants, ces deux licences fusionneront et seront construites autour d'une première année commune et d'une spécialisation progressive en deuxième puis en troisième année, avec une structure arborescente pour garantir le minimum de réorientation, les choix de spécialisation pouvant être guidés par les équipes pédagogiques.

Concernant le suivi des étudiants, notre première difficulté concerne la qualité des données. Nous avons entamé une réflexion sur une des principales faiblesses de notre établissement : la production des données nécessaires au pilotage. La conception d'un entrepôt de données est en cours ainsi qu'un renforcement des moyens humains au sein de l'Observatoire de la Vie étudiante (OVE), avec l'affectation d'un chargé de missions (Ingénieur d'études) qui aura pour mission d'assurer l'articulation du suivi des étudiants entre les

services des composantes et le service central OVE, lorsque ceux-ci quittent l'université d'Orléans. Par ailleurs, un travail de collaboration avec l'Observatoire Régionale de l'Enseignement Supérieur (ORES) a débuté, afin de mutualiser les informations des deux universités, de l'INSA Centre Val de Loire et de la Région, et d'avoir une meilleure visibilité sur l'insertion à court, moyen et long terme des étudiants, en région Centre et au-delà. Un renforcement des réseaux d'étudiants doit également avoir lieu. Notons également l'articulation avec le Service de formation continue de l'université, qui doit pouvoir accompagner les responsables de formations dans le travail de prospection en lien avec les demandes du milieu économique local pour les LP.

Ce travail de suivi des étudiants va de pair avec l'évaluation des enseignements par les étudiants et les conseils de perfectionnement, qui n'avaient pas été jusque-là imposés aux équipes de formation par l'université, comme la réglementation le requière. Ce sera chose faite pour le prochain contrat d'accréditation, et un cadrage sera fourni par la gouvernance ainsi qu'un support technique pour une évaluation des enseignements dématérialisée et anonyme. Nous nous appuyons sur certaines formations ayant déjà, et avec succès, mis en place ces procédures, notamment en économie. La question de l'association des professionnels à ces dispositifs sera cruciale.

Concernant l'international, nous souffrons d'une mobilité sortante insuffisante dans l'ensemble des composantes de l'université. En plus de l'imposition de l'enseignement de l'anglais dans toutes les maquettes de formation, nous encourageons les cours non linguistiques en anglais. Une réflexion est à l'œuvre pour un parcours entièrement en anglais en droit européen. Deux chargés de mission relations internationales (l'un centré sur l'Europe, l'autre sur les autres continents) accompagneront le développement des mobilités et des conventionnements avec des universités étrangères.

Nous retenons enfin la question du périmètre de ce champ de formation et de la garantie de sa cohérence et de sa coordination. Ce point devra faire l'objet d'une réflexion au niveau de l'établissement.

Fait à Orléans, le 30 mai 2017

Le Président

Ary Bruand

